


**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°134/2022**

Envoyé en préfecture le 28/10/2022  
Reçu en préfecture le 28/10/2022  
Affiché le   
ID : 039-200090579-20221027-D\_134\_2022-DE

**SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 79  
Suppléants présents : 4  
Pouvoirs : 7

Date de convocation :

21/10/2022

Date d'affichage :

28/10/2022

Votants :	90	Pour :	90	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents (79) :**

BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

**Délégués suppléants présents (4) :** GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; RIQUOIS Jean-Pierre ; VICHOT Étienne.

**Excusés ayant donné pouvoir (7) :** ANDREY Patrick à Jean-Charles GROSDIDIER ; BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CAPELLI Sophie à DAVID Lauriane ; GIROD Franck à PROST Philippe ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; ETCHEGARAY Josiane à BUCHOT Jean-Yves.

**Excusés :** CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; DE MERONA Bernard ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

**Absents :** ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; FIEUX Henri-Didier ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PRELY Fabrice.

**Secrétaire de séance :** Guy PIETRIGA

**Objet : MEDIATHEQUES - Charte du bibliothécaire volontaire bénévole**

Rapporteur : BENIER-ROLLET Claude

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Terre d'Émeraude Communauté, du fait de sa compétence de lecture publique dispose de quatre médiathèques communautaires sur son territoire, ainsi que d'antennes de celles-ci.

La charte du bibliothécaire volontaire bénévole assure une réelle reconnaissance du statut de bibliothécaire volontaire bénévole, dont l'activité non professionnelle est basée sur le volontariat. Elle permet de définir précisément les droits et les devoirs de chacun des bibliothécaires volontaires bénévoles, et elle cadre l'action de ces derniers au sein des médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté, leurs relations entre eux et avec les salariés des médiathèques.

Chaque bibliothécaire volontaire bénévole intégré dans l'équipe des médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté se verra remettre cette charte.

Cette charte sera pour les bibliothécaires volontaires bénévoles l'assurance d'être reconnus dans l'équipe en ayant clairement ses droits et devoirs inscrits et pour Terre d'Émeraude Communauté, l'assurance d'avoir des bibliothécaires volontaires bénévoles engagés respectant le fonctionnement et les particularités d'un service public médiathèque.

**La COMMISSION CULTURE et JEUNESSE**, réunie le 11 Octobre 2022 a émis un avis favorable,  
**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 19 Octobre 2022 a émis un avis favorable,  
**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** les termes de la charte du bibliothécaire volontaire bénévole jointe en annexe.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de signer cette charte ainsi que tout avenant à celle-ci après avis du Bureau communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

